

TeleRuchers : téléprocédure de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s)

GUIDE D'UTILISATION DE LA TELEPROCEDURE

La téléprocédure TeleRuchers permet à chaque apiculteur d'effectuer sa déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s), déclaration obligatoire en vertu des lois et règlements (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural et de pêche maritime).

Cette présente déclaration doit être fournie par tout propriétaire ou détenteur de ruches chaque année, entre le 1er janvier et le 31 décembre, à la date qui lui convient et une seule fois dans l'année, même si son cheptel évolue.

Un apiculteur peut également effectuer sa déclaration annuelle sous forme « papier » par l'intermédiaire de l'opérateur d'enregistrement de son département (liste disponible <u>ici</u>)

Pour accéder à la téléprocédure, il suffit d'ouvrir le navigateur et de saisir l'adresse suivante :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Le site TeleRuchers est disponible 7 jours sur 7 de 6h00 à 23h45.

MANUEL D'UTILISATION DE TELERUCHERS

Vérification des numéros de l'apiculteur concerné

Formulaire de déclaration

Identification

Généralités

Liste des ruchers

Enregistrement de votre déclaration

Validation de votre déclaration et édition de votre récépissé de déclaration

PRECONISATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES

MANUEL D'UTILISATION DE TELERUCHERS

Une fois authentifié, vous accédez à la page d'accueil de TeleRuchers.





Pour la navigation, privilégiez l'utilisation des boutons disponibles dans la téléprocédure.



du navigateur risque de désynchroniser les pages.

La page précédente était désynchronisée ! (vous avez effectué un rechargement ou un retour arrière)

1. Vérification des numéros de l'apiculteur concerné

L'écran d'accueil vous invite à valider votre identifiant.

Le numéro affiché correspond à l'identifiant que vous avez saisi sur le portail d'authentification.

Si vous disposez de plusieurs NUMAGRIT associés à votre NUMAGRIN, vous devez choisir un NUMAGRIT parmi la liste proposée.

Vérification des numéros de l'apiculteur connecté	
SIRET NUMAGRIN A57123456	
Non renseigne - Image: Im	

Vous devez valider le choix de votre identifiant en cliquant sur 📀 Valider

Dans le cas où vos données d'identification n'ont pu être récupérées dans l'application TeleRuchers, le message suivant sera affiché :

« Les données liées à votre SIRET/NUMAGRIN n'ont pas pu être récupérées. Merci de vous rapprocher de l'opérateur d'enregistrement de votre département pour plus d'informations (liste disponible <u>ici</u>). »

Dans le cas où aucun numéro d'apiculteur n'est associé à votre identifiant (SIRET ou NUMAGRIT), le message d'erreur suivant sera affiché :

« Aucun numéro d'apiculteur n'a pu être identifié en relation avec le SIRET/NUMAGRIT choisi. Merci de vous rapprocher de l'opérateur d'enregistrement de votre département pour plus d'informations (liste disponible <u>ici</u>)»

2. Formulaire de déclaration

Le formulaire de déclaration est composé de trois parties :

Partie 'Identification'

Vos données d'identification sont celles connues par le ministère en charge de l'agriculture :

Formulaire de déclaration des ruches	
Identification	
SIRET	
NUMAGRIT A57123456001	
Nom DUPONT	Prénom MARTIN
Raison sociale	
Adresse1	
Adresse2	
CommunePARIS	Code postal 75015
Pays FRANCE	
Téléphone	Courriel
N° apiculteur 75123456	

Ces données ne sont pas modifiables à partir de l'application TeleRuchers.

Si l'adresse reportée sur le formulaire est erronée et que vous souhaitez la modifier, vous devez vous adresser :

- dans le cas d'un SIRET, auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture
- dans le cas d'un NUMAGRIN, auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible sur le site <u>www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr</u>)

La seule donnée que vous pouvez saisir est votre courriel (adresse de votre boîte aux lettres électronique). Toutefois, cette information n'est pas obligatoire.

Partie 'Généralités'

Généralités		
Année 2011		
Je déclare avoir l'intention de procéder à des transports de ruches peuplées à l'extérieur du département :	Oui	O Non
Je déclare me livrer de manière habituelle, pour en faire commerce, à l'élevage de reines, essaims ou colonies :	Oui	O Non

L'année au titre de laquelle vous faites votre déclaration est renseignée automatiquement.

Vous devez ensuite répondre aux deux questions relatives aux transports de ruches et à l'élevage de reines, essaims ou colonies pour en faire commerce. La réponse à ces questions est obligatoire.

Si les cases ne sont pas renseignées, les messages d'erreur suivants seront affichés :

« La réponse à la question relative au transport de ruches doit être renseignée. »

« La réponse à la question relative à l'élevage de reines, d'essaims ou de colonies pour en faire commerce doit être renseignée. »

Partie 'Liste des ruchers'

Les données de vos ruchers sont pré-renseignées avec les données de votre déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s) de l'année précédente. Ces données peuvent être modifiées pour être mises à jour pour la nouvelle déclaration tant que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une validation.

Liste des ruch	ers			
Nombre de ruches	Lieu-dit ou emplacement	Code postal	Commune	
5		75015	PARIS 15E ARRONDISS 💙 🌔	
1		75009	PARIS 9E ARRONDISSE	
Nouveau	i rucher			
Vous pouvez s	upprimer une ligne de rucher en cliquant sur le bo	outon 🕒		
Pour ajouter ur	ne ligne de rucher, vous cliquez sur le bouton	Nouveau ru	icher	

Après avoir ajouté une ligne de rucher, il convient d'abord de renseigner le nombre de ruches. Cette donnée est obligatoire. Vous ne pouvez pas déclarer un rucher sans ruche.

Vous devez ensuite renseigner le lieu-dit ou emplacement, cette donnée n'est pas obligatoire.

Vous renseignez ensuite le code postal. Après la saisie du code postal, il vous est proposé une liste déroulante des communes associées à ce code postal.

Je déclare me l'élevage de r Liste des ruch	: livrer de manière habituelle, pour en faire commerc eines, essaims ou colonies : ers	e, à	AMBLY-SUR-MEUSE APREMONT-LA-FORET BANNONCOURT BISLEE BOUCONVILLE-SUR-MADT BOUQUEMONT BUXIERES-SOUS-LES-COTES	
			CHAUVONCOURT	
Nombre de ruches	Lieu-dit ou emplacement	Code postal	C DOMPCEVRIN C DOMPIERRE-AUX-BOIS HAN-SUR-MEUSE	
5		75015	KOEUR-LA-GRANDE KOEUR-LA-PETITE LACROIX-SUR-MEUSE LAHAYVILLE	€
1		75009	LAMORVILLE LOUPMONT MAIZEY MECRIN	
2		55300	AMBLY-SUR-MEUSE	•

Version 1.0

3. Enregistrement de votre déclaration

Si vous souhaitez enregistrer vos ruchers en plusieurs fois, vous pouvez enregistrer votre déclaration non terminée et non validée en cliquant sur le bouton Enregistrer

Lors d'une nouvelle connexion sur l'application TeleRuchers, vous pourrez continuer la saisie de vos données de déclaration.

A ce stade, vous ne pouvez pas éditer le récépissé de votre déclaration car elle n'est pas terminée et validée.

4. Validation de votre déclaration et édition de votre récépissé de déclaration

Lorsque vous avez terminé la saisie de votre déclaration, si vous voulez la valider définitivement, vous devez cliquer sur le bouton

Le système vous demande alors la confirmation de votre déclaration. Une fois la déclaration validée, vous ne pourrez plus modifier vos données de déclaration pour l'année.

Annonc	e de la page http://	acces.agriculture.gouv.fr :	×
?	Voulez-vous valider votre déclara pourrez éditer votre récépissé.	ation ? Si oui, les données ne seront plus modifiables et vous	
		OK Annuler	

Tant que vous n'avez pas validé votre déclaration, elle n'est pas considéré comme terminée.

La confirmation de la validation de votre déclaration va générer l'édition de votre récépissé de déclaration.

Attention ! Votre navigateur peut empêcher l'ouverture de la fenêtre comprenant l'édition de votre récépissé de déclaration. Vous devez débloquer l'ouverture des popups (ou fenêtres publicitaires) selon la méthode suivante :

Si vous utilisez un navigateur Mozilla Firefox :

Firefox signale que l'ouverture a été bloquée par le bandeau suivant :

telerucher - Formulaire declaration	+	-
📷 Firefox a empêché ce site d'ouvrir une fenêtre	рорир.	Options

Pour autoriser l'ouverture, il faut cliquer sur 'Options' et sélectionner la première ligne proposée autorisant l'ouverture du popup sur le site :

Autoriser les popups pour acces.agriculture.gouv.fr



Si vous utilisez un navigateur Internet Explorer :

Internet Explorer signale qu'une fenêtre publicitaire a été bloquée :

🖉 telerucher - Formulaire declaration	
😼 Une fenêtre publicitaire a été bloquée. Pour afficher cette f	enêtre publicitaire ou des options supplémentaires, cliquez ici
Choisir Toujours utiliser les fenêtres publicitaires de ce s	site Autoriser temporairement les fenêtres publicitaires Toujours autoriser les fenêtres publicitaires de ce site Paramètres
Cliquer sur Oui	Aide de la barre d'informations
Voulez-vous autoriser les fenêtres publicitaires de c	ce site ? 🛛 🔀
Voulez-vous autoriser les fenêtres publicitaires de ".agric	culture.gouv.fr' ?
<u>Dui</u> <u>N</u> on	

Cliquer sur Annuler

Window	s Internet Explorer 🛛 🔀
1	Pour actualiser cette page, Internet Explorer doit de nouveau envoyer les informations que vous avez entrées.
Si vous faisiez un achat, cliquez sur Annuler pour éviter de répéter la transaction. Sinon, cliquez sur Recommencer pour réafficher la page Web.	
	Recommencer

La fenêtre comprenant l'édition de votre récépissé s'ouvre :



Numéro d'apiculteur : 75123456



DUPONT MARTIN

Numéro SIRET : Numéro NUMAGRIT : A57123456001

Déclaration validée le : 24/03/2011

75015 PARIS

FRANCE

Vous pouvez retrouver les données de votre déclaration et/ou éditer votre récépissé de déclaration en vous connectant sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

() Oui

() Oui

O Non

O Non

Transports de ruches peuplées à l'extérieur du département Élevage, pour en faire commerce, de reines, essaims ou colonies

Liste des ruches déclarées pour l'année 2011

Rucher N°	Nombre ruches	Lieu-dit ou emplacement	Commune	Code postal
1	5		PARIS 15E ARRONDISSEMENT	75015
2	1		PARIS 9E ARRONDISSEMENT	75009
3	2		LOUPMONT	55300

En cas d'incohérence entre ce récépissé et des éléments de votre déclaration, vous devez renvoyer le présent document corrigé à l'opérateur d'enregistrement de votre département

(liste disponible sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Vous pouvez imprimer votre récépissé de déclaration :



Vous pouvez enregistrer votre récépissé de déclaration :



5. Consultation et nouvelle édition de votre récépissé

Une fois que votre déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s) est validée pour la campagne en cours, vous pouvez consulter en ligne votre déclaration et imprimer à la demande votre récépissé de déclaration.

PRECONISATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES

La téléprocédure TeleRuchers est accessible à partir d'un navigateur Internet. Vous devez disposer du logiciel Acrobat Reader pour gérer les éditions.

Les navigateurs certifiés compatibles pour l'usage de cette téléprocédure sont :

- Internet Explorer (à partir de la version 6) ;
- Mozilla (à partir de la version 2).

(NB : les autres navigateurs sont compatibles sans garantie)

L'ordinateur utilisant ce navigateur peut fonctionner sous Microsoft Windows® (garanti) et sous MacOS® ou Linux (non garanti).

La téléprocédure utilise du code Java script et affiche certains résultats dans des fenêtres popups (ou fenêtres publicitaires)?

Vous devez donc vous assurer que ces fonctionnalités sont autorisées par votre navigateur.

Pour cela, vous devez paramétrer votre navigateur :

1. Paramétrage du navigateur Mozilla

A) Activer JavaScript : Menu Outils > Options > Contenu

Options		×	
Général Onglets Contenu Applications Vie privée S	Sécurité Avancé	Agricoll	
Bloquer les fenêtres popup Charger les images automatiquement Activer JavaScript Polices et couleurs Police par défaut : Times New Roman	<u>T</u> aille : <u>16</u>	Exceptions Exceptions Avancé Couleurs	Daramètres JavaScript avancés
Langues Choix de la langue préférée pour l'affichage des pages		Chgisir	Autoriser les scripts à : Déplacer ou redimensionner des fenêtres existantes Passer les fenêtres à l'avant ou à l'arrière-plan Oésactiver ou remplacer les menus contextuels Cacher la barre d'état Modifier le texte de la barre d'état
ОК	< Annuler	<u>A</u> ide	OK Annuler <u>A</u> ide

B) Autoriser le site pour l'ouverture de fenêtres 'popup'

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres popup. Or, les téléprocédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire. Le but de cette manipulation est d'autoriser l'affichage des fenêtres popup de la téléprocédure sans perturber le paramétrage existant.

Aller dans le menu Menu Outils > Options > Contenu

Sur la ligne 'Bloquer les fenêtres popup', cliquer sur 'Exceptions'

Saisir dans 'Adresse du site Web : acces.agriculture.gouv.fr

Cliquer sur 'Autoriser', puis 'Fermer'

Options 🛛	
Général Onglets Contenu Applications Vie privée Sécurité Avancé Agricoll	
✓ Bloquer les fenêtres popup Exceptions ✓ Charger les images automatiquement Exceptions ✓ Activer Java≦cript Avancé	
Polices et couleurs Police par défaut : Times New Roman Iaille : 16 Quleurs	Sites autorisés - Popups Suis pouvez indiquer les sites Web autorisés à ouvrir des fenêtres popup. Saisisez l'adresse exacte du site que vous souhaitez autoriser et cliquez sur Autoriser. Agresse du site Web :
Langues Choix de la langue préférée pour l'affichage des pages Ch <u>o</u> isir	Autoriser
OK Annuler <u>A</u> ide	Supprimer le site Supprimer tous les sites Eermer

C) Vider la mémoire cache Aller dans le Menu Menu Outils > Options > Vie privée

Dans la section 'Historique', pour l'option 'Règles de conservation' : sélectionner 'utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique'.

Cocher la case 'Vider l'historique lors de la fermeture de Firefox' et cliquer sur 'Paramètres'

Cocher la case 'Cache' puis cliquez sur 'OK'.

Options 📃 🔀	
Général Onglets Contenu Applications Vie privée Sécurité Avancé Agricoll	5
General Origets Contend Applications We prive Decurte Avance Application Historique Règles de conservation utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique Image: Conserver l'historique Image: Conserver l'historique de navigation pendant au moins 90 image: Conserver l'historique des téléchargements Image: Conserver l'historique des téléchargements Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver l'historique des recherches et des formulaires Image: Conserver les cookies Image: Conserver les cookies tiers Image: Conserver les cookies tiers Image: Les conserver lusqu'à : Image: Conserver les cookies tiers Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver les cookies tiers Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à : Image: Conserver lusqu'à :	Paramètres d'effacement de l'historique Lorsque je quitte Firefox, supprimer automatiquement les éléments suivants : Historique Historique de navigation Historique des téléchargements Connezions actives Eormulaires et historique des recherches Données Mots de passe Données de site Web hors connexion
Lors de l'utilisation de la barre d'adresse, suggerer : Historique et marque-pages V OK Annuler <u>A</u> ide	OK Annuler Aide

2. Paramétrage du navigateur Internet Explorer

A. Site autorisé pour l'ouverture de fenêtres publicitaires

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres popup. Or les téléprocédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire. Le but de cette manipulation est d'autoriser l'affichage des fenêtres popup de la téléprocédure sans perturber le paramétrage existant.

Aller dans le menu Outils > Option Internet > Confidentialité

Cliquer sur 'Paramètres'

Saisir dans 'Adresse du site Web à autoriser' : acces.agriculture.gouv.fr

Cliquer sur 'Ajouter', puis 'Fermer'

Options Internet ?X	
Général Sécurite Confidentialité Contenu Connexions Programmes Avancé	
ParamètresSélectionnez un paramètre pour la zone Internet,	
Moyenne	
Bloque les cookies tiers qui n'ont pas de stratégie de confidentialité	Paramètres du bloqueur de fenêtres publicitaires
	Exceptions Les fenêtres publicitaires sont actuellement bloquées. Vous pouvez autoriser les fenêtres publicitaires de certains sites Web en ajoutant ces sites à la liste ci-dessous.
	Adresse du site Web à autoriser :
<u>Sites</u> Importer Avan <u>c</u> é Par <u>d</u> éfaut	Sites autorisés :
Bloqueur de fenêtres publicitaires	acces.agiicuiiwe.gouv.ii Tout.sunorimer
State Parametres publicitaires. Parametres	
Activer le bloqueur de fenêtres publicitaires InPrivate	
🕢 🗌 Ne pas collecter les données à utiliser par le filtrage InPrivate	
Désactiver les barres d'outils et les extensions lors du	Notifications et niveau de blocage : Jouer un son lorsqu'une fenêtre publicitaire est bloquée
démarrage de la navigation InPrivate	Affricher la barre d'informations lorsqu'une fenêtre publicitaire est bloquée
	Myeau de blocage : Moyen : bloquer la plupart des fenêtres publicitaires
OK Annuler Appliquer	En savoir plus sur le bloqueur de fenêtres publicitaires Eermer

B. Vider la mémoire cache

Aller dans le menu Outils > Option Internet > Général

Cliquer sur 'Paramètres'

Cocher 'A chaque visite de cette page Web'

Options Internet	
Général Sécurité Confidentialité Contenu Connexions Programmes Avancé Page de démarrage	
Pour créer des onglets de page de démarrage, entrez une adresse par ligne. http://www.microsoft.com/isapi/redir.dll?prd=ie&pver=6&ar=msnhom	Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique
Page actuelle Par défaut Page vierge Historique de navigation Supprimer les fichiers temporaires, l'historique, les cookies, les mots de passe enregistrée et les données de formulaires Web	Internet Explorer maintient une copie des pages Web, des images et des médias visités pour un accès ultérieur plus rapide. Vérifier s'il existe <u>une version plus</u> récente des pages enregistrées : O À chaque visite de cette page Web O À <u>chaque démarrage de Internet</u> Explorer
Supprimer l'historique de navigation en quittant le navigateur Supprimer Paramètres Recherches	O Automatiquement Jamais Espace disque à utiliser (8 - 1024 Mo) : 250 ♀ (Recommandé : 50 - 250 Mo)
Modifier les paramètres de recherche par défaut. Paramètres Onglets	Emplacement actuel : C:\Documents and Settings\amelie.de-nonancourt\Local Settings\Temporary Internet Files\
Modifier la présentation des pages Web dans les Pa <u>r</u> amètres onglets Apparence	Déplacer le dossier Afficher les objets Afficher les fichiers
C <u>o</u> uleurs Lang <u>u</u> es Poli <u>c</u> es Accessi <u>b</u> ilité	Historique Spécifiez pendant combien de jours Internet Explorer doit garder la liste des sites visités. Jours pendant lesguels ces pages sont conservées : 20 🔷
OK Annuler Appliquer	OK Annuler